

CABINET

Arrêté n° 10 508 /MDN/CAB  
portant nomination d'un attaché. 

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

VISAS :

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2017-400 du 10 octobre 2017 déterminant la composition des cabinets ministériels ;

Vu le décret n° 2021 - 300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023 - 686 du 28 juin 2023 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale ;

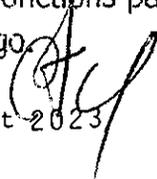
Vu l'instruction n° 01006/MDN/CAB du 25 juin 2018 relative aux attributions et à l'organisation du cabinet du ministre de la défense nationale,

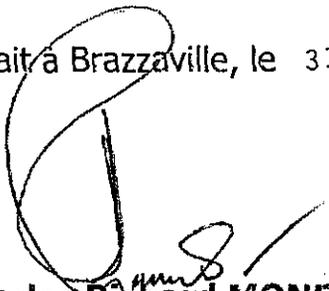
Arrête :

**Article premier :** Le colonel **KATALI SONGO Patience Blaise** est nommé attaché à la sécurité collective près le conseiller aux armées et aux ressources humaines du ministre de la défense nationale.

**Article 2 :** L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 août 2023 

  
Charles Richard MONDJO.